



PLAN D'ACTION ANNUEL 2010 DE LA VILLE DE LÉVIS À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

DANS LE CADRE DE LA LOI ASSURANT L'EXERCICE DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES EN VUE DE LEUR INTÉGRATION
SCOLAIRE, PROFESSIONNELLE ET SOCIALE (L. R. Q., chapitre E - 20.1)

JUIN 2010

TABLE DES MATIÈRES

Préambule.....	3
Groupe de travail	4
Plan d’action pour l’intégration des personnes handicapées - bilan 2009 - actions 2010.....	5-14
1. Accessibilité aux services (Secteur d’activité emploi – transport –sécurité publique).....	5-7
2. Accessibilité à l’information et aux communications (Secteur d’activité les communications).....	8
3. Accessibilité aux activités (Secteur d’activité culturel et sportif).....	9-10
4. Accessibilité au territoire (Secteur d’activité l’accessibilité des lieux et endroits publics).....	11
5. Accessibilité au territoire (Secteur d’activité la signalisation et les stationnements).....	12
6. Accessibilité au territoire (Secteur d’activité le touristique).....	13
7. Accessibilité aux bâtiments et équipements municipaux (Secteur d’activité des endroits publics).....	14
Conclusion	15

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale définit la personne handicapée comme :
«*toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes*».

La mise en oeuvre en décembre 2004, du projet de loi no 56 a eu pour effet de modifier substantiellement la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et de spécifier que leur intégration à la société doit se faire au même titre que pour tous les citoyens. Entre autres, pour des ministères, des organismes publics et des municipalités, cela se traduit par l'adoption, sur une base annuelle, d'un plan d'action destiné à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. Plus particulièrement, la Loi prévoit que ce plan d'action doit identifier les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activités relevant de ses attributions ainsi que les mesures qui seront prises pour y remédier.

La préoccupation du législateur se traduit par l'insertion dans la *Loi* de plusieurs responsabilités générales et spécifiques entre autre :

Obligations de la Loi :

L'article 61.1

« Chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité qui compte au moins 15 000 habitants adopte, au plus tard le 17 décembre 2005, un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activité. Ce plan comporte en outre tout autre élément déterminé par le gouvernement sur recommandation du ministre. Il doit être produit et rendu public annuellement.»

L'article 61.3

« Les ministères, les organismes publics et les municipalités tiennent compte dans leur processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées.»

La nomination d'un coordonnateur du plan d'action est également une condition à l'atteinte des objectifs.

En décembre 2005, la Ville de Lévis adoptait un premier *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées*, par la suite un second plan d'action actualisé avec les réalisations de 2006 et les projets pour 2007-2008 a été adopté en juin 2007 et finalement un troisième fut adopté en juillet 2009. Par la même résolution, fut désignée Janine Dumont à titre de coordonnatrice de ce plan d'action.

Favorisant la continuité de son implication pour le dossier « *Accessibilité universelle* », la Ville de Lévis a réalisé plusieurs interventions visant à encourager l'intégration des personnes vivant avec un handicap sur son territoire. Un travail important de sensibilisation aux besoins des personnes handicapées a permis, aux différents intervenants municipaux, de développer une préoccupation constante pour favoriser l'accès des personnes en situation de handicap dans tous les secteurs d'activités qui sont mis à la disposition de la population.

Le présent document qui représente un quatrième plan d'action favorisant l'intégration des personnes vivant avec un handicap, permettra de faire un bilan des mesures qui ont été prises au cours de l'année qui vient de s'écouler, pour réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans différents secteurs d'activités, et de prévoir les mesures à prendre pour les années à venir.

Il démontre une préoccupation plus grande dans les différents secteurs d'activités relevant des attributions de la Ville.

Direction de l'environnement et des infrastructures

Direction de l'urbanisme et des arrondissements

Direction de la vie communautaire

Direction des communications

Direction des ressources humaines

Direction du développement

Direction du service de la sécurité incendie

Société de transport de Lévis

Commission consultative « Personnes vivant avec un handicap et Ville »

Alain Francoeur, directeur

Pierre Laflamme, chef du service des biens immobiliers

Robert Cooke, directeur

Sonia Roux, conseillère en urbanisme

René Tremblay, directeur

François Bilodeau, directeur adjoint

Nathalie Ouellet, chef du service des arts et de la culture

Marie Légaré, conseillère service des arts et de la culture

Suzanne Rochefort, chef du service des bibliothèques

Julie Labrecque, coordonnatrice service des bibliothèques

Michel Gagné, chef du service des sports et du plein air

Janine Dumont, conseillère service sociocommunautaire

Christian Brière, directeur

Michel Boucher, conseiller à la dotation

Philippe Meurant, directeur

Liette Brie, adjointe administrative

Yves Després, chef de division

Jean-François Carrier, directeur général

Benoit Blais, coordonnateur aux transports adaptés

Robert Maranda, président de la commission

Jean-Pierre Bazinet, vice-président de la commission

Dominique Maranda, membre de la commission

Janine Dumont, secrétaire de la commission

Association des personnes handicapées de Lévis inc.

Association Régionale de loisir pour personnes handicapées Chaudière-Appalaches

La Passerelle

Office des personnes handicapées du Québec

Patro de Lévis inc.

Personnes handicapées en action de la Rive-Sud

Société Grand Village inc

Atelier Occupationnel Rive-Sud

ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES

SECTEUR D'ACTIVITÉ : L'EMPLOI

OBJECTIF GÉNÉRAL : -Favoriser l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées

Obstacles à l'intégration	Bilan 2009 Réalizations au 31-12-09 Analyse/ Commentaires	Actions pour réduire les obstacles à l'intégration 2010	Indicateurs pour évaluation	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
<p>Le plus grand obstacle à l'égalité en emploi est que la plupart des édifices municipaux ne sont pas accessibles.</p>	<p>Une note a été faite sur tous les affichages, que la Ville souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi.</p>	<p>Poursuivre la mise en place du programme d'accès à l'égalité en emploi.</p> <p>Poursuivre la diffusion de l'information auprès des associations de personnes handicapées et Emploi-Québec, relativement aux possibilités d'emplois à la Ville.</p>	<p>Dépôt d'un rapport avec des recommandations.</p>	<p>Conseil de la Ville</p> <p>Direction des ressources humaines</p> <p>Direction des communications</p>
	<p>L'évaluation, de la sous représentation de personnes handicapées qui sont employées à la Ville, a été fait.</p>	<p>Réévaluer la sous représentation de personnes handicapées qui sont employées à la Ville avec les nouvelles recommandations de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.</p>	<p>D'ici l'automne.</p>	
		<p>Faciliter l'accueil de stagiaires handicapés.</p>	<p>Tout au long de l'année.</p>	

ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES

SECTEUR D'ACTIVITÉ : LE TRANSPORT

OBJECTIF GÉNÉRAL : -Faciliter le déplacement des personnes et leur offrir un service leur permettant d'accéder aux services publics et d'intégrer le marché du travail

Obstacles à l'intégration	Bilan 2009 Réalizations au 31-12-09 Analyse/ Commentaires	Actions pour réduire les obstacles à l'intégration 2010	Indicateurs pour évaluation	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
La difficulté de se déplacer avec le transport adapté pour aller sur la rive nord.	Le projet d'harmonisation des services de transports adaptés prévu en 2009 a été reporté en 2010.	Harmonisation des services de transport adapté pour la Communauté métropolitaine de Québec (Résolution C.M.Q. C-2009-04).	Automne 2010.	Société de transport de Lévis Communauté métropolitaine de Québec
La difficulté de monter dans les autobus réguliers.	Achat d'autobus à plancher bas.	En continu.	Déposer les statistiques des autobus renouvelés.	

ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES

SECTEUR D'ACTIVITÉ : LA SÉCURITÉ EN MILIEU RÉSIDENTIEL

OBJECTIFS GÉNÉRAUX : -Assurer aux personnes à mobilité réduite un service adapté à leurs besoins et aux contraintes physiques que génère leur incapacité spécifique
-Se donner les moyens pour intervenir efficacement et rapidement lors des situations d'urgence impliquant une personne handicapée

Obstacles à l'intégration	Bilan 2009 Réalizations au 31-12-09 Analyse/ Commentaires	Actions pour réduire les obstacles à l'intégration 2010	Indicateurs pour évaluation	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
<p>La méconnaissance des endroits où sont situées les personnes qui en raison de leur limitation pourraient être plus vulnérables en cas de sinistre ou de catastrophe.</p>	<p>Début de la mise à jour de la fiche à compléter pour les personnes nécessitant des secours adaptés.</p>	<p>Finaliser et mettre en place la fiche à compléter pour les personnes nécessitant des secours adaptés lors de sinistre.</p> <p>La mise en place d'un comité de travail, (Service de la police, Service de la sécurité incendie, l'organisme Personnes handicapées en action de la Rive-Sud (PHARS) et l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) pour collaborer à l'implantation.</p> <p>Informers la population et les organismes de la mise en place de cette fiche.</p>	<p>Dépôt du formulaire.</p> <p>10 juin, 1^{ère} rencontre.</p> <p>Publiciser le formulaire par le site Internet de la Ville.</p>	<p>Service de la sécurité incendie</p> <p>Service de sécurité publique</p> <p>Organismes desservant les clientèles à mobilité réduite</p>
<p>Le programme PAIR ne rejoint pas toutes les personnes susceptibles de bénéficier du programme.</p>	<p>Une réévaluation de la promotion du programme PAIR.</p>	<p>Refaire dépliants et affiches pour améliorer la promotion du programme PAIR.</p>	<p>Dépôt du dépliant.</p>	

ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION ET AUX COMMUNICATIONS

SECTEUR D'ACTIVITÉ : LES COMMUNICATIONS

OBJECTIF GÉNÉRAL : Promouvoir les solutions mises en place et sensibiliser l'ensemble des citoyennes et citoyens aux conditions de vie des personnes handicapées

Obstacles à l'intégration	Bilan 2009 Réalizations au 31-12-09 Analyse/ Commentaires	Actions pour réduire les obstacles à l'intégration 2010	Indicateurs pour évaluation	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires	
Le manque d'outils et de connaissances pour répondre aux besoins spécifiques de la clientèle handicapée.	Cueillette des besoins pour la refonte du site Internet de la Ville.	Effectuer la refonte du site Internet en tenant compte des besoins exprimés.	D'ici 2011.	Direction des communications Direction de la vie communautaire la Commission consultative «Personnes vivant avec un handicap et Ville» Organismes desservant les clientèles handicapées	
	En continu, maintenir les efforts en matière de communications et moderniser les moyens de communication en utilisant les nouvelles technologies.	Poursuivre le support à la Direction de la vie communautaire dans les différentes productions.	En identifiant les activités accessibles avec le logo.		
	L'accessibilité du «Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2009» sur le site Internet de la Ville.	Maintenir un support à la Commission consultative «Personnes vivant avec un handicap et Ville» afin de sensibiliser l'ensemble des citoyennes et citoyens aux conditions de vie des personnes handicapées.	En répondant aux besoins identifiés dans le plan d'action de la commission.		
		En collaboration avec la Commission consultative «Personnes vivant avec un handicap et Ville», faire connaître les organismes pour les personnes vivant avec un handicap sur le territoire de la ville présentant les organismes offrant des services sur notre territoire.	Texte dans le journal municipal lors des parutions pendant l'année.		

PLAN D'ACTION POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES - BILAN 2009 - ACTIONS 2010

ACCESSIBILITÉ AUX ACTIVITÉS (programme-bibliothèques)

SECTEUR D'ACTIVITÉ: CULTUREL ET SPORTIF

OBJECTIFS GÉNÉRAUX : Permettre aux personnes handicapées d'avoir accès aux programmes de loisirs et de culture

Développer en concertation avec les organismes représentant les personnes handicapées une offre de service qui réponde à leurs besoins

Améliorer l'accessibilité aux activités et manifestations culturelles

Obstacles à l'intégration	Bilan 2009 Réalizations au 31-12-09 Analyse/ Commentaires	Actions pour réduire les obstacles à l'intégration 2010	Indicateurs pour évaluation	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
Le peu d'identification des activités culturelles accessibles aux personnes handicapées.	Indication dans les différents programme loisirs et culturels, des bâtiments et parcs accessibles aux personnes handicapées pour chacune des activités et événements.	Poursuivre les efforts en matière de communications et moderniser les moyens de communication en utilisant les nouvelles technologies.	Bilan des inscriptions.	Direction de la vie communautaire Service des bibliothèques Service des Arts et de la culture,
L'offre d'activités de loisir et de culture n'est pas suffisamment accessible.	Mise en place d'un programme d'intégration des personnes vivant avec un handicap ou ayant des besoins particuliers aux activités culturelles offertes directement par le service des arts et de la culture/ Une seule personne s'est prévaluée de ce programme à l'hiver et à l'automne 2009 (cours de tricot de base).	En continu.		
Manque d'outils pour faciliter l'accès aux bibliothèques.	Aucun plan d'action formel n'a été élaboré.	Mise en œuvre d'un plan d'action pour la pratique d'activités culturelles adaptées. Mettre en place de la nouvelle technologie en tenant compte des déficiences.	Dépôt du plan d'action.	Direction de la vie communautaire Service des bibliothèques

ACCESSIBILITÉ AUX ACTIVITÉS (programme-bibliothèques) (suite)
SECTEUR D'ACTIVITÉ : CULTUREL ET SPORTIF (suite)

Obstacles à l'intégration	Bilan 2009 Réalizations au 31-12-09 Analyse/ Commentaires	Actions pour réduire les obstacles à l'intégration 2010	Indicateurs pour évaluation	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
L'absence d'activités spécifiquement adaptées aux différents types d'handicaps.	Mise en oeuvre d'un plan d'action en lien avec les résultats de l'étude des besoins et attentes exprimés par les clientèles handicapées pour la pratique d'activités culturelles adaptées.	Faire un constat de services qui sont offerts par nos organismes partenaires à cette clientèle et envisager comment par le biais du cadre financier nous pourrions les soutenir. Procéder à l'automne 2010 à une analyse des activités libres et envisager si certaines activités de ce type pourraient être plus accessibles à cette clientèle.	Dépôt du constat. Rapport de l'analyse.	Direction de la vie communautaire Service des sports et plein air
Le manque de promotion et de visibilité du sport pour personnes vivant avec un handicap auprès des citoyennes et citoyens de Lévis.	Dépôt d'une recommandation à la rencontre du 3 juin 2009 de la Com. cons. «Personnes vivant avec un handicap et Ville» pour les jeux olympiques spéciaux 2011.	Analyser l'opportunité de poser la candidature de la Ville de Lévis, pour l'organisation des jeux provinciaux d'hiver-2015, des Olympiques spéciaux.	Formation d'un comité et rencontre avec les responsables d'Olympiques spéciaux Québec.	Organismes desservant les clientèles handicapées
Le manque de moyens pour faciliter l'intégration des personnes handicapées dans le cadre des activités.	Consolidation de l'intégration des enfants vivant une situation de handicap au programme camp de jour et des outils de formation pour les accompagnateurs.	Collaborer à la mise en place d'un programme de vignette d'accompagnement touristique et de loisir.	Réalisation en septembre 2010.	Service sociocommunautaire ARLPHCA Organismes desservant les clientèles handicapées

PLAN D'ACTION POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES - BILAN 2009 - ACTIONS 2010

ACCESSIBILITÉ AU TERRITOIRE (aménagement, cadre urbanistique)

SECTEUR D'ACTIVITÉ : L'ACCESSIBILITÉ DES LIEUX ET ENDROITS PUBLICS

OBJECTIFS GÉNÉRAUX : -Assurer la sécurité des personnes par des aménagements des voies, des places et des parcs publics qui prennent en compte leur déficience et leur problématique de déplacement
-Faciliter l'accès des personnes handicapées aux édifices publics et municipaux

Obstacles à l'intégration	Bilan 2009 Réalizations au 31-12-09 Analyse/ Commentaires	Actions pour réduire les obstacles à l'intégration 2010	Indicateurs pour évaluation	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
Les schémas d'aménagement et plan d'urbanisme en élaboration.	Travail en continu : le contenu actuel du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) (Orientation et ligne directrice spécifiques aux personnes à mobilité réduite), a été maintenu.	Maintenir et bonifier le contenu actuel du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) afin de l'adapter aux besoins spécifiques des personnes à mobilité réduite.	En continu.	Direction de l'urbanisme et des arrondissements
Plan d'urbanisme (PU) en élaboration.	Travail sur la concrétisation du contenu du PU qui touchent les personnes à mobilité réduite et ce, sur l'ensemble du territoire.	Poursuivre l'élaboration du PU, qui constitue un guide de planification général essentiel pour la prise de décision en urbanisme.	Entrée en vigueur prévue en 2011.	
La réglementation d'urbanisme en élaboration.	Début de l'élaboration d'un cadre normatif afin de s'assurer que les personnes à mobilité réduite puissent avoir accès et circuler dans les lieux publics et/ou ouverts au grand public) en conformité avec le PU.	Poursuivre l'élaboration de la réglementation.	Entrée en vigueur prévue en 2011.	Organismes gouvernementaux Investisseurs privés

PLAN D'ACTION POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES - BILAN 2009- ACTIONS 2010

ACCESSIBILITÉ AU TERRITOIRE (aménagement, cadre urbanistique) (suite)

SECTEUR D'ACTIVITÉ : LA SIGNALISATION ET LES STATIONNEMENTS

OBJECTIFS GÉNÉRAUX : -Assurer la sécurité des personnes par des aménagements des voies, des places et des parcs publics qui prennent en compte leur déficience et leur problématique de déplacement
-Permettre aux personnes handicapées d'avoir accès aux édifices publics municipaux ouverts aux citoyennes et citoyens

Obstacles à l'intégration	Bilan 2009 Réalizations au 31-12-09 Analyse/ Commentaires	Actions pour réduire les obstacles à l'intégration 2010	Indicateurs pour évaluation	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
Le plan directeur des parcs, des espaces verts et des équipements récréatifs en élaboration.	Maintenir l'application du plan directeur des parcs, des espaces verts et des équipements récréatifs.	Maintenir le contenu actuel du plan directeur des parcs, des espaces verts et des équipements récréatifs et le bonifier si nécessaire afin de l'adapter aux besoins spécifiques des personnes à mobilité réduite.	Travail en continu.	Direction de l'urbanisme et des arrondissements en collaboration avec les services concernés
Transport circulation Le manque d'information concernant les aménagements de circulation en fonction des besoins des personnes handicapées pour leurs déplacements.	Poursuivre la mise aux normes des descentes des trottoirs.	Plus d'une quinzaine de descentes de trottoirs seront mises aux normes en 2010.		
	Installations de traverses sonores Poursuivre lors d'aménagement des nouveaux parcs, la réalisation de sentiers pour permettre aux fauteuils roulants de circuler facilement.	Préconiser dans les projets, une accessibilité et une circulation adéquate pour les personnes à mobilité réduite autant lors de la planification, de l'analyse ou de la conception des aménagements.		

ACCESSIBILITÉ AU TERRITOIRE

SECTEUR D'ACTIVITÉ: LE TOURISME

OBJECTIFS GÉNÉRAUX : -Assurer un réseau d'accueil et d'information touristiques qui répondent aux exigences pour les personnes à mobilité réduite

-Permettre aux personnes à mobilité réduite d'avoir accès aux bureaux touristiques

Obstacles à l'intégration	Bilan 2009 Réalizations au 31-12-09 Analyse/ Commentaires	Actions pour réduire les obstacles à l'intégration 2010	Indicateurs pour évaluation	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
La difficulté d'avoir accès aux bureaux d'information touristique.	Tourisme Québec a attesté de la conformité du Bureau d'information touristique du Parc des Chutes-de-la- Chaudière.	Maintien des exigences pour conserver l'attestation.		Direction du développement Directions et services concernés
L'accès aux présentoirs. La hauteur des comptoirs non adaptée.	Évaluation prévue, non réalisée en 2009.	Une évaluation de Tourisme Québec pour le relais d'information touristique au Centre de congrès et d'expositions de Lévis est attendue pour évaluer la conformité.	Dépôt de l'évaluation.	

SECTEUR D'ACTIVITÉ : L'ACCESSIBILITÉ DES ENDROITS PUBLICS

OBJECTIFS GÉNÉRAUX : -Assurer la sécurité des personnes en tenant compte de leur déficience et leur problématique de déplacement

-Permettre aux personnes handicapées d'avoir accès aux édifices publics municipaux ouverts aux citoyennes et citoyens

ACCESSIBILITÉ AUX BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS

Obstacles à l'intégration	Bilan 2009 Réalizations au 31-12-09 Analyse/ Commentaires	Actions pour réduire les obstacles à l'intégration 2010	Indicateurs pour évaluation	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
<p>La connaissance minimale des contraintes d'accès aux bâtiments municipaux destinés au grand public et des bâtiments destinés aux employés. Équipements DVC Arénas, piscines, terrains de sports, bibliothèques, locaux culturels et communautaires.</p>	<p>Automatisation des portes aux bibliothèques de Charny, Saint-Jean-Chrysostome, Saint-Étienne et Saint-Romuald.</p> <p>De plus lorsque des modifications reliées à d'autres projets touchent des points liés à l'accès universel, les adaptations ont été faites.</p>	<p><u>Bibliothèque de Charny:</u> - Vérification interne sera faite pour valider la conformité;</p> <p><u>Bibliothèque de St-Jean-Chrysostome:</u> - Modification du comptoir et salles de toilettes;</p> <p><u>Bibliothèque de St-Romuald :</u> - Modification du comptoir et salles de toilettes; - Modification des portes du couloir et des poignées;</p> <p><u>Bibliothèque de St-Etienne:</u> - Modification des abreuvoirs, salles des toilettes et circulation verticale;</p>	<p>Chaque année une somme annuelle revue au PTI de 45 000\$ pour le dossier de l'accès universel des bâtiments de la Ville.</p>	<p>Direction des Réseaux et équipements Service des Biens immobiliers</p> <p>Direction de la vie communautaire</p>

CONCLUSION

Depuis la parution du premier plan d'action, en 2006, beaucoup d'obstacles ont été identifiés, certains ont été réduits, d'autres éliminés. Bien sûr, il reste encore beaucoup à faire pour accéder à un niveau d'accessibilité permettant la pleine et entière participation des personnes handicapées dans tous les secteurs d'activités.

L'élimination des obstacles à l'intégration des personnes vivant avec un handicap est un défi de taille en perpétuel renouvellement. Tout en tenant compte de sa capacité financière, la Ville de Lévis consacrera les moyens et les ressources disponibles pour réaliser les actions identifiées à l'intérieur de délais réalistes.

La mise en œuvre de ce plan d'action, en conformité, avec le *Plan de gouvernance de la Ville de Lévis (PGVL)*, où l'on y retrouve la mission, la vision, les valeurs organisationnelles, les orientations et les objectifs de développement de la Ville, contribuera à sensibiliser les intervenants et les principaux acteurs par rapport aux services offerts à la population et principalement, aux personnes handicapées, tout en favorisant une planification à long terme.

Ce plan vise aussi à l'implantation d'une véritable culture de performance avantageuse pour la population et favorisant la mobilisation et l'engagement du personnel.

La Ville de Lévis entend poursuivre ses efforts visant l'intégration des personnes vivant avec un handicap en posant des gestes qui permettront d'améliorer la qualité de vie des citoyennes et citoyens.